

# **Travaux interdisciplinaires de doctorat**

***AGBAVON Kokougan Désiré***

# Les travaux proposés

- « **Le contrat d'engagement maritime français : Du Code du travail maritime (1926) au Code des transports (depuis 2010)** », article publié dans l'ouvrage collectif *L'engagement maritime en France XVIe – XXIe siècle* (sous la direction de Christian Borde et Éric Roulet).
- **La protection des gens de mer à l'épreuve de l'activité des agences de fourniture de main-d'œuvre maritime**, thèse de doctorat soutenue le 14 décembre 2023 à l'ULCO.

# Contexte

- Travail maritime, travail à bord des navires
- Gens de mer, marins
- Travailleurs essentiels
- Conditions de travail et de vie particulières (difficiles)
- Existence d'un droit du travail spécifique (droit du travail maritime)



LE CONTRAT D'ENGAGEMENT  
MARITIME FRANÇAIS :  
DU CODE DU TRAVAIL MARITIME (1926)  
AU CODE DES TRANSPORTS (DEPUIS 2010)

KOKOUGAN DÉSIRÉ AGBAVON

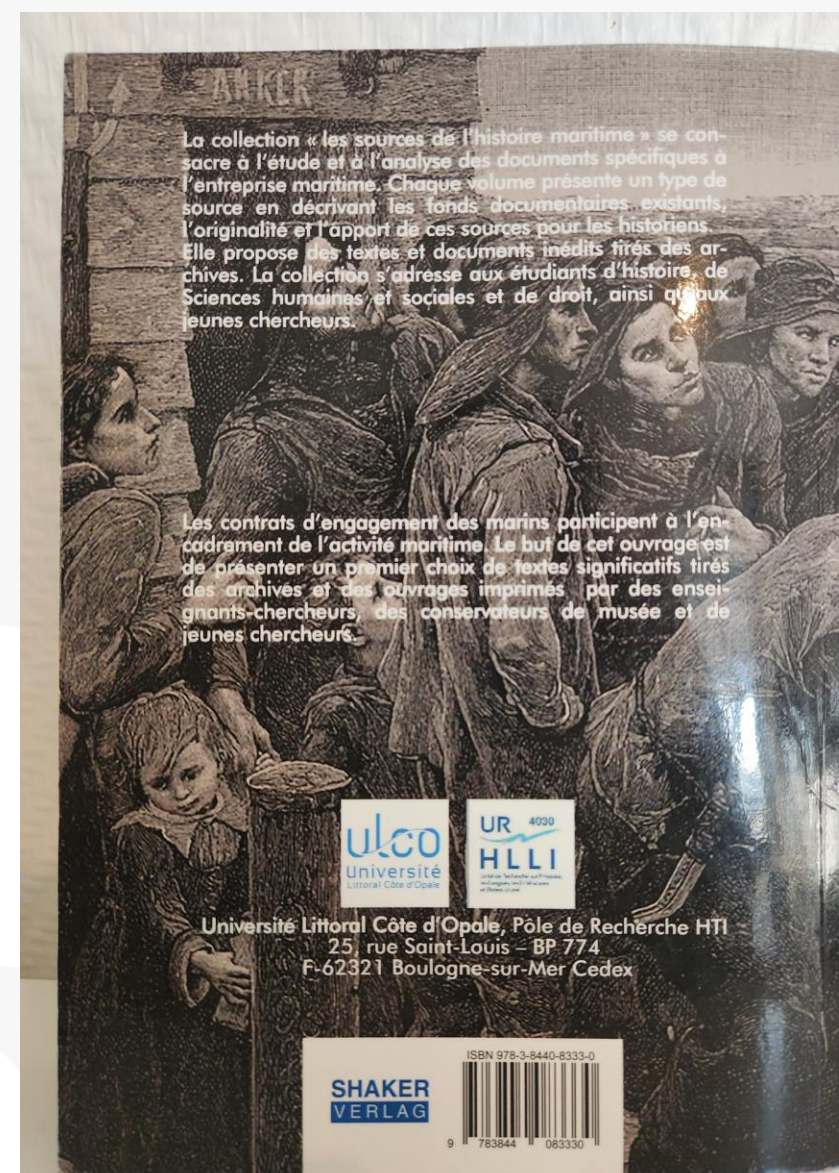
Le Code des transports de 2010 définit la notion de marin comme étant « les gens de mer salariés ou non-salariés exerçant une activité directement liée à l'exploitation du navire »<sup>1</sup>. Les juristes présentent le droit du travail maritime comme « l'ensemble des règles juridiques qui encadrent les relations individuelles et collectives de travail maritime »<sup>2</sup>. Ils ajoutent que ce droit « s'applique en présence d'un contrat d'engagement maritime dont il fixe les conditions de formation, d'exécution et d'extinction »<sup>3</sup>. La relation entre un marin et son employeur dans le cadre d'un travail à accomplir à bord d'un navire est régie par un contrat qui demeure spécifique à la législation maritime et qui constitue l'équivalent du contrat de travail pour la législation terrestre.

L'administration de l'inscription maritime assurait en France un encadrement protecteur des droits du marin puisqu'elle était chargée de l'affectation militaire des marins du commerce, mais aussi de la gestion des rôles d'équipage, de la garantie du paiement

<sup>1</sup> Code des transports, art. L5511-1, 3.

<sup>2</sup> François Mandin, Gwenaële Proutière-Maulion, « Travail maritime », *Juriclassseur Travail Traité* 2020, LexisNexis, fasc. 5-95, p. 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*





# « Le contrat d'engagement maritime français : Du Code du travail maritime (1926) au Code des transports (depuis 2010) »

- Mise en lumière de l'évolution du contrat de travail des marins
- D'un contrat d'embarquement à un « véritable » contrat de travail
- De la précarité dans l'emploi à une stabilité
- Approche historique
- Comprendre l'histoire pour écrire et adapter les règles de droit



## Thèse de Doctorat

*Mention : Sciences de la Société  
Spécialité : Droit privé et sciences criminelles*

présentée à l'Ecole Doctorale en Sciences Humaines et Sociales (ED 586)

de l'Université du Littoral Côte d'Opale

par

**Kokougan Désiré AGBAVON**

pour obtenir le grade de Docteur de l'Université du Littoral Côte d'Opale

***La protection des gens de mer à l'épreuve de l'activité des  
agences de fourniture de main-d'œuvre maritime***

Soutenue le 14 décembre 2023, après avis des rapporteurs, devant le jury d'examen :

**M. Patrick CHAUMETTE**  
*Professeur émérite, Nantes Université*

**Président du jury**

**Mme Céline LEBORGNE-INGELAERE**  
*Professeure, Université de Lille*

**Rapporteur**

**Mme Stéphanie BERNSTEIN**  
*Professeure, Université du Québec à Montréal*

**Rapporteur**

**M. Charles TREMBLAY-POTVIN**  
*Professeur, Université Laval*

**Examineur**

**Mme Catherine MINET-LETALLE**  
*Professeure, Université du Littoral Côte d'Opale*

**Directrice de thèse**

**Mme Kristin BARTENSTEIN**  
*Professeure, Université Laval*

**Directrice de thèse**

# **La protection des gens de mer à l'épreuve de l'activité des agences de fourniture de main-d'œuvre maritime**

## **Le contexte de la recherche**

- En quoi consiste l'activité des agences de fourniture de main-d'œuvre maritime ou agences de *manning* ?
- Les difficultés posées par l'activité de *manning*
- Les mauvaises pratiques des agences de *manning*
- L'encadrement juridique existant : l'action de l'OIT, le rôle des acteurs étatiques, l'action syndicale...
- La persistance des situations de violation des droits des gens de mer recrutés par l'intermédiaire des agences de *manning*

# La problématique de la thèse

Comment assurer une protection garantissant un travail décent aux gens de mer recrutés par l'intermédiaire des agences de fourniture de main-d'œuvre maritime ?



# La méthode de recherche

- Une approche historique : analyse de la réglementation existante ; de la Convention n° 9 de 1920 sur le placement des marins à la Convention du travail maritime de 2006
- Une approche pratique : stage en entreprise ayant permis de s'imprégner des réalités pratiques de l'activité de fourniture de main-d'œuvre maritime
- Un travail qui s'appuie sur des données liées au vécu quotidien des marins contenues dans différents rapports

# La thèse soutenue

« La garantie des droits des gens de mer recrutés par les agences de manning dépend, outre les mécanismes de contrôle des conditions de travail et d'emploi existants prévus par les instruments internationaux, du renforcement du cadre juridique de l'activité de fourniture de main-d'œuvre maritime ».

## Propositions concrètes

- Renforcement de la responsabilité (co-responsabilité) entre armateurs et agences de *manning*
- Mise en place de procédés de responsabilisation des acteurs privés de la sphère du travail maritime (autoréglementation du marché)



**Merci de votre attention!**